La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 3 juin 2024 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC VILLE D'ACTON VALE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, le 28 mai 2024 à 17 h 00 heures et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Yves Arcouette

Siège #2 - Johanne Joannette

Siège #3 - Raymond Bisaillon

Siège #4 - Annie Gagnon

Siège #5 - Bruno Lavallée

Siège #6 - Pierrette Lajoie

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau. Monsieur Stéphane Chagnon, directeur général et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

Les élus municipaux ont accepté la transmission de l'avis de convocation par courriel et acceptent individuellement que les sujets suivants soient traités à la présente séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2024-05-236 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseiller Raymond Bisaillon propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 28 mai 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3 - SUJETS À DISCUTER

2024-05-237

3.1 - Dépôt d'une demande de subvention au programme d'aide aux passages à niveau municipaux (PAPNM) - Volet 2 - Amélioration de la sécurité.

Attendu que le Programme d'aide aux passages à niveau municipaux (PAPNM) vise à réduire, pour le public, les risques de collisions, de pertes en vies humaines et de blessures aux passages à niveau en appuyant les municipalités dans le cadre des travaux d'entretien de la signalisation, d'amélioration de la sécurité et de réfection de la surface de croisement aux passages à niveau;

Attendu que la Ville d'Acton Vale a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du PAPNM et s'engage à les respecter;

Attendu que les interventions visées par la demande d'aide financière concernent un passage à niveau situé sur une route sous autorité municipale, soit Ville d'Acton Vale 93.61, du Marché et 93.82, rue Dalpé;

Attendu que le projet à réaliser est effectué en conformité avec la Loi sur la sécurité ferroviaire ou la Loi sur la sécurité du transport terrestre guidé;

Attendu que les travaux réalisés après la date de dépôt de la demande sont admissibles à une aide financière;

Attendu que toute dépense engagée après la date du dépôt de la demande d'aide financière au Ministère, mais avant l'acceptation de la demande, est au risque du requérant et sera considérée comme dépense admissible sous réserve de :

- l'acceptation de la demande d'aide (lettre d'annonce);
- la signature de l'engagement portant sur le respect des conditions du programme et des obligations en découlant;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu:

Que le conseil de la Ville d'Acton Vale autorise la présentation d'une demande d'aide financière;

Confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur;

Reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Stéphane Chagnon, directeur général est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou entente à cet effet – incluant la convention d'aide financière, si applicable – avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Le	conseiller	Bruno	Lavallée	propose	et il	est	unanimement	résolu	de	lever
ľa	ssemblée à	dix-se	pt heures	et dix mi	inutes	s. (1	17;10).			

Éric Charbonneau	Claudine Babineau, OMA
Maire	Greffière